

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS et Monsieur MOUSTIE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à Mme OUDOT, Mme GASTAUD à M. PUJO, M. PILLET à M. CHIBRAC, M. RECORS à M. DESCLAUX et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023 - COMMUNICATION

Réf : SG – EE – 3

OBJET : RAPPORT ET ETAT DE PRESENTATION – ARTICLE L.2241-1 RELATIF AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2022.

Monsieur le Maire expose,

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2000 habitants devra donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante qui sera annexée au compte administratif.

Le Maire indique qu'au cours de l'année 2022, aucun acte n'a été signé.

Les actes signés le 10 février 2023 apparaîtront sur le compte administratif de l'année 2023.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

- Prend acte de la présentation du rapport relatif aux cessions et acquisition immobilières de l'année 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE



Pierre PUJO



Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

1 - Acquisitions en cours ou régularisées en 2022 sur décision antérieure à 2022 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil municipal	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Impasse des Vergers d'Octavie 162 m ² à détacher de la parcelle CA n° 301	Mésolia	Délibération n°1/7 du 23/02/2021	Incorporation dans domaine public communal	Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²)	Acte en cours d'établissement
Chemin Saint Eloi de Noyon-Z.A de Jarry 66,50 m ² issus de la parcelle D n°4950	SCI les Pins de Jarry	Délibération n°4/7 du 30/06/2021	Aménagement ch Saint Eloi de Noyon, domaine public communal	Echange avec soulte sur une base de 50 €/m ²	Acte en cours d'établissement

2 - Cessions en cours ou régularisées en 2022 sur décision antérieure à 2022 – Non Bâti

Désignation de l'actif	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Date délibération du conseil municipal	Objet de la cession	Prix ou estimation	Date de l'acte
Chemin Saint Eloi de Noyon-Z.A de Jarry D n°5016 : 222 m ²	Acte du 19/03/2015	SCI les Pins de Jarry	Délibération n°4/7 du 30/06/2021	Agrandissement société	Echange avec soulte sur une base de 50 €/m ²	Acte en cours d'établissement
Avenue de Verdun Parcelle AD n°170 (511 m ²) divisée en AD n°402, 403, 404,	Bien sans maître, arrêté de prise de possession de l'immeuble	AD n°402 reste la propriété de la commune, AD n°403 : Mme PURY, AD n°404 : Mme	Délibération n°6/17 du 13/12/2021	Dessaisissement de parcelle pour jardin d'agrément pour les riverains	10 €/m ²	Actes signés le 10/02/2023 (cette cession apparaîtra sur le compte administratif 2023)

405, 406 et 407	publié et enregistré au service de la publicité foncière le 24/05/2017	ARNOULD, AD n°405 : M. et Mme RESSE, AD n°406 : Mme DANEMARD et M. LUCE, AD n°407 : M. et Mme DESNOYER				
-----------------	--	--	--	--	--	--

1 - Acquisitions décidées en 2022 – Non bâti

Désignation de l'actif	Vendeur	Date délibération du conseil municipal	Objet de l'acquisition	Prix ou estimation	Date de l'acte
Lotissement le « Clos des briquetiers » CK 45 : 500 m2 CK 185 : 520 m2 CK 188 : 64 m2	Indivis entre les différents propriétaires du lotissement	Délibération n°5/12 du 29/09/2022	Incorporation dans le domaine public communal	Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²)	Acte en cours d'établissement
Chemin de la Croix d'Hins DT n°137	Madame MANNONI Suzanne	Délibération n°5/13 du 29/09/2022	Cession et incorporation dans le domaine public communal	Gratuit (valeur estimée : 10€/m ²)	Acte en cours d'établissement

2 - Cessions décidées en 2022 – Bâti

Désignation de l'actif	Origine de propriété	Identité de l'acquéreur	Date délibération du conseil municipal	Objet de la cession	Prix ou estimation	Date de l'acte
Commune de Saint Léger de Balson Superficie de 10444m ² et une maison d'environ 250m ² C 462, 467, 468, 469, 470, 472, 473, 474, 476, 522, 524 et 526	Commune de Saint Léger de Balson (acte du 23/11/2009)	Monsieur et Madame FRAPPE (Refus de la banque)	Délibération n°1/6 du 29/03/2022	Libre de toute occupation et dans un souci de bonne gestion des biens communaux	260 000 €	Retrait des acquéreurs
19 Chemin des Lagunes 11 055 m ² CB 59	Ancienne propriété du Père DAMORAN.	Toit Girondin pour 9950 m ² , 1105 m ² demeurant la propriété de la commune de Cestas.	Délibération n°1/7 du 29/03/2022	Réalisation d'un programme locatif social de 22 logements et 12 logements en Bail Réel et Solidaires (BRS).	680 000 €	Acte en cours d'établissement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 033-213301229-20230411-DELIB45_02_2023-DE